

Pôle communication
Tél. : 24 65 42

Lundi 30 janvier 2017

INFO PRESSE

La Nouvelle-Calédonie est en épidémie de dengue de type 1 depuis le 5 janvier 2017.

Dans le même temps, la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) a constaté un nombre important de cas de dengue de type 2 importés du Vanuatu, et plus récemment, le premier cas local de type 2. La dernière épidémie de dengue de type 2 sur le territoire remontant à 1998, la population calédonienne est très peu immunisée. Une épidémie massive est donc à redouter.

La DASS note, par ailleurs, que de nombreuses personnes, dont certaines montrent tous les symptômes de la dengue, ne prennent pas les mesures individuelles responsables pour éviter de transmettre la maladie.

Il est donc vivement conseillé à toute personne de retour du Vanuatu, de se protéger avec des répulsifs cutanés pendant les sept jours suivant son arrivée en Nouvelle-Calédonie, même si elle ne présente pas de signes cliniques.

Les patients ayant de la fièvre et des douleurs musculaires et/ou articulaires doivent consulter rapidement leur médecin en précisant la provenance de leur voyage. De plus, ils doivent éviter de se déplacer, pour ne pas propager le virus dans des zones qui ne sont pas touchées par l'épidémie.

Rappel des gestes à effectuer pour éviter une aggravation de l'épidémie :

- **détruire les gîtes larvaires au moins une fois par semaine dans et autour des habitations,**
- **se protéger des piqûres de moustique,**
- **détruire les moustiques adultes,**
- **consulter un médecin dès l'apparition des signes (fièvre, courbatures, maux de tête, etc.),**
- **éviter les déplacements et continuer à se protéger des piqûres de moustique en cas de maladie, pour ne pas propager le virus.**